



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lausanne, le 4 juin 2013

La section vaudoise de l'ATE, la Citrap Vaud et le Groupe Mobilité Chablais retirent les oppositions déposées contre le projet d'Hôpital Riviera Chablais à Rennaz. Après de longues négociations, les trois associations ont signé une convention avec l'Etat de Vaud et l'Hôpital, portant sur l'accessibilité au futur site de Rennaz. De notables améliorations ont été apportées, avec une augmentation des dessertes depuis la Riviera et depuis le Chablais. La mobilité douce est également mieux prise en compte.

Depuis 2005, l'ATE suit ce dossier en essayant de sensibiliser les autorités aux enjeux liés à l'accessibilité au futur hôpital. Dans un premier temps, elle a tenté d'influencer le choix du lieu en rendant attentif aux conséquences en termes de transports. Déçue du choix du site, loin de toute connexion avec les transports publics, elle a néanmoins fait des propositions constructives dans le but d'améliorer l'offre et les cadences tout en garantissant que les bus puissent circuler sans être pris dans les bouchons. Chacun de leur côté et sans se concerter, la Citrap Vaud et le Groupe Mobilité Chablais ont proposé dès 2010 d'améliorer l'accès par le train à l'hôpital en reliant ce dernier à la ligne CFF par un transport hectométrique (espèce d'ascenseur horizontal), avec création d'une nouvelle halte CFF.

Mi-2012, convaincu par les arguments de ces trois associations, auxquelles s'était joint le Conseil lémanique pour l'environnement, le Grand Conseil unanime augmentait de Fr. 500'000.- le crédit d'étude sur l'accessibilité au futur site hospitalier en transports publics.

Ne voyant rien se concrétiser dans le plan d'affectation mis à l'enquête publique fin 2012, l'ATE, la Citrap Vaud et le Groupe Mobilité Chablais formulaient des oppositions au PAC, puis, pour les deux premières associations, à la demande de permis de construire.

Après de longues négociations, une convention est aujourd'hui signée entre les parties : trois Conseillers d'Etat, la direction de l'hôpital ainsi que les trois associations sont tombés d'accord sur l'accessibilité multimodale minimale à garantir pour un service public sanitaire de cette importance.

Fortes des garanties obtenues, les trois associations ATE Vaud, Citrap Vaud et Groupe Mobilité Chablais ont décidé de retirer sans délai leurs oppositions et se réjouissent de l'amélioration notable du volet mobilité de ce projet majeur pour les cantons de Vaud et du Valais. Elles soulignent également l'excellent climat qui a régné lors des discussions sur les propositions constructives amenées par les associations.

Pour de plus amples renseignements :

Valérie Schwaar, secrétaire générale ATE Vaud, 079 510 15 02

Pierre Seidel, Groupe Riviera de la Citrap Vaud, 021 921 32 64

Evelyne Bezat, Groupe Mobilité Chablais, 079 683 74 47

Les améliorations obtenues

- La ligne de trolleybus Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve sera prolongée jusqu'à Rennaz au plus tard à l'ouverture de l'hôpital. La cadence sera de 10 minutes dès 07h00 et jusqu'à la fin des heures de visites du lundi au samedi. Le dimanche et les fêtes générales, la cadence sera de 20 minutes; toutefois, une cadence de 10 minutes sera assurée aux heures de pointes d'activité de l'hôpital.
- La cadence en transports publics entre Aigle et Rennaz sera portée à 15 minutes, dans chaque sens dès 7 h. 00 et jusqu'à la fin des heures de visites, tous les jours dès que la cadence du train sera portée à 30 minutes sur le tronçon Aigle - Villeneuve (RER). Une cadence de 15 minutes sera toutefois assurée aux heures de pointe d'activité de l'hôpital dès son ouverture.
- L'amélioration des liaisons entre la rive gauche du Rhône et Rennaz sera comprise dans l'étude intercantonale 'réorganisation des TP régionaux dans les Chablais vaudois et valaisans' d'ores et déjà prévue. L'objectif visé est d'assurer une desserte à la cadence de 2 dessertes par heure en journée.
- L'Etat de Vaud et l'Hôpital garantissent que l'aménagement d'un éventuel transport hectométrique, dont la faisabilité est à l'étude, est réalisable avec tous les secteurs du PAC (station d'arrivée).
- Un plan de mobilité d'entreprise sera élaboré et appliqué à l'entier du personnel employé par l'hôpital dès sa mise en service. Il doit viser à réduire l'usage de la voiture au profit des transports publics, de la mobilité douce et du covoiturage.
- Les places destinées au stationnement des vélos seront abritées, situées à proximité de toutes les entrées principales des bâtiments et devront offrir des systèmes efficaces contre le vol. De plus, l'Hôpital s'engage à mettre à disposition des emplacements et à prendre les contacts nécessaires pour créer des stations de vélos en libre-service.
- Une partie du parking voitures est considérée comme provisoire : le nombre de places de parc sera réduit, en fonction des résultats des comptages à la suite de l'amélioration de la desserte du site au moyen des transports publics.
- Des mesures de lutte contre le bruit visant à la limitation du trafic routier seront mises en œuvre afin que les exigences de la législation en vigueur soient respectées.
- Enfin, les aménagements extérieurs, devront permettre les cheminements directs et les activités de détente du personnel, des patients et des visiteurs.